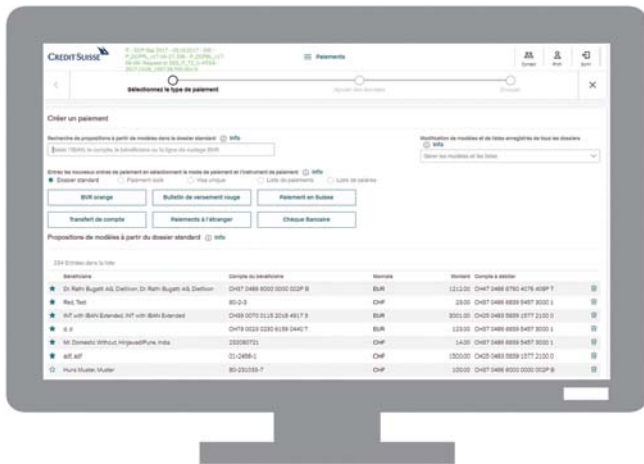


## Credit Suisse Direct Business – Paiements

### Simplicité et efficacité



#### Ce qu'il faut savoir en un coup d'œil

La clientèle entreprises effectue généralement un grand nombre de paiements. Grâce au nouvel Online Banking du Credit Suisse pour les entreprises, les paiements tant uniques que basés sur des fichiers sont d'une utilisation plus simple et plus efficace. Les paiements sont désormais disponibles sous forme de liens directs à partir de la page d'accueil et de toutes les pages de compte.

L'offre de paiements proposée par le portail Credit Suisse Direct Business comprend les paiements uniques, les ordres permanents, les listes de paiement, les listes de salaires, des modèles, les ordres globaux DTA/pain001, des chargements de recouvrement direct ainsi que des téléchargements BVRB et MT940.

Le nouvel assistant de paiement intelligent permet de procéder efficacement à la soumission d'ordres de paiement unique. Chaque ordre de paiement unique est automatiquement enregistré et mis à jour dans un dossier standard pour en permettre une réutilisation simple. Les modèles de paiement

unique sont faciles à chercher et à trouver dans la page des paiements uniques. Différents types de nouveaux paiements uniques peuvent être configurés en un ou deux clics.

Les paiements basés sur des fichiers sont désormais plus structurés et les menus vous guident au fil des différentes procédures.

L'aperçu des paiements vous fournit le statut en temps réel de tous les paiements récents. Le statut d'approbation est facile à comprendre et vous pouvez désormais annuler des paiements individuels si la provision de votre compte est plus faible que prévu. Les ordres de paiement saisis via l'Online Banking (Direct Net) sont également pris en compte dans le portail Credit Suisse Direct Business.

#### Vos avantages

- Simple, transparent et efficace
- Tous les types de paiement peuvent être effectués à partir d'une seule et même page
- Navigation améliorée pour les paiements globaux
- Meilleur contrôle du solde disponible
- Intégration d'ISO20022 pour le lancement des ordres de paiement

#### Conditions pour Credit Suisse Direct Business – Paiements

- Accès Online Banking au portail Credit Suisse Direct Business
- Autorisation de paiement

#### Vos contacts

Veillez contacter l'Electronic Banking Desk pour toute assistance et des conseils personnalisés du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 au 0800 88 11 88\* (numéro gratuit).  
[credit-suisse.com/directbusiness](http://credit-suisse.com/directbusiness)

\*Les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées.

#### CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale  
 CH-8070 Zurich  
[credit-suisse.com](http://credit-suisse.com)

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés liées (ci-après «le CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du CS au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2017 Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés liées. Tous droits réservés.